

Madame, monsieur,

je vous informe que le projet suivant fait l'objet d'une absence d'observations émises dans le délai réglementaire de l'Autorité environnementale :

Nom du pétitionnaire : Centrale solaire Orion 17 (Neoen)

Nom du projet : Centrale photovoltaïque à Roquefort (40)

Localisation du projet : Roquefort (40)

Type de procédure : permis de construire

Date de saisine de l'Autorité Environnementale : 2 février 2017

Af. traite

L'information relative à cette absence d'observations sera publiée sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/projets-avis-et-decisions-a-compter-du-15-novembre-r1417.html>

Bien cordialement,

Florence Scarsi

Chargée de mission intégration et évaluation environnementale

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

Mission évaluation environnementale

Tél. 05.56.93.31.70

Cité administrative – Rue Jules Ferry – CP 55 – 33090 Bordeaux cedex

courriel : pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr